

Voter aux européennes : une faute politique cardinale ! réponse à Raoul Marc Jennar

vendredi, 16 mai 2014 / webmaster

VOTER AUX EUROPEENNES : UNE FAUTE POLITIQUE CARDINALE ! REPONSE A RAOUL MARC JENNAR

Par Gilles Amiel de Ménard, porte-parole du Mouvement politique d'émancipation populaire (M'PEP).

Le 16 mai 2014.

Introduction

Le texte publié par Raoul Marc Jennar, candidat du Front de gauche dans le Sud-Ouest, le 11 mai dernier sur son blog (voir ci-dessous), dénonce l'abstention aux prochaines élections européennes comme une « *faute grave* ». Il donne, afin d'appuyer cette assertion, trois séries d'arguments. D'abord, il fait un parallèle entre l'impuissance supposée des parlements nationaux et celle du « Parlement » européen. Ensuite, il met en valeur les pouvoirs prétendus de ce dernier, en dramatisant notamment sa capacité à pouvoir contrer le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI ou TAFTA) actuellement en négociation. Enfin, il utilise sans vergogne la tarte à la crème du danger du FN afin de mobiliser en les culpabilisant les hésitants qui craignent amplifier le vote FN en s'abstenant aux européennes.

Bref, on retrouve sous la plume de monsieur Jennar l'attirail idéologique classique de tous ceux qui ne voient aucune contradiction entre le fait d'être un militant antilibéral et de participer à l'architecture institutionnelle de « l'Union » européenne, afin de la changer de l'intérieur. C'est-à-dire participer à l'union des classes dominantes européennes contre leurs peuples. Ce faisant, naturellement, et avec les meilleures intentions du monde, ceux qui partagent les convictions de RM Jennar appellent ainsi à cautionner, à légitimer, l'architecture institutionnelle européenne et ses processus antidémocratiques. En appelant à voter pour des « députés » européens ne représentant aucune volonté générale européenne, aucune souveraineté populaire, aucun peuple européen, à la tête d'un Etat européen inexistant aussi impossible que non souhaitable, Monsieur Jennar et tous ceux qui défendent cette position travaillent objectivement à nous faire rester dans le cadre institutionnel et la logique politique qui prive les peuples européens de toute influence sur les normes contraignantes pesant sur eux. Nous ne pouvons accepter une telle attitude.

I.- IL EST TOTALEMENT ERRONE DE FAIRE UN PARALLELE ENTRE L'IMPUISSANCE SUPPOSEE DES PARLEMENTS NATIONAUX ET CELLE DU « PARLEMENT » EUROPEEN

La première série d'arguments de RM Jennar nous rappelle que nos propres parlements nationaux ne font pas mieux que le « Parlement » européen. Cette remarque comporte en apparence beaucoup de vérité. En fait elle est biaisée, et sur le fond tout à fait erronée. Le raisonnement sur laquelle elle repose commet deux fautes de logique. D'une part il est formaliste dans sa comparaison, et d'autre part il prend l'effet pour la cause.

Ce n'est que formellement que l'on peut comparer le « Parlement » européen et un parlement national, juste parce que les deux portent le nom de parlement et que leur composition est issue d'un processus électoral. Mais ils sont qualitativement incomparables, une différence de nature et non de degré séparant radicalement les deux. Ce n'est pas un hasard que le soi-disant « Parlement » de l'UE soit européen et non, comme le nôtre, national. Il ne produit d'ailleurs pas des lois mais est se contente d'être associé à des « directives » et des « règlements » dont il n'a par ailleurs presque jamais le premier ni le dernier mot. Il produit ainsi de la contrainte juridique, sans logique politique, sans légitimité, et néanmoins placée par notre Constitution actuelle et sa nouvelle et aberrante hiérarchie des normes au-dessus de nos lois. Car il n'existe aucune nation européenne. La fonction d'un parlement est pourtant de représenter, au sein d'un Etat disposant de l'intégralité de la puissance publique, la volonté générale du souverain à la tête de cet Etat, à savoir la nation, c'est-à-dire le peuple de cet Etat. Comme rien de tout cela n'est possible à l'échelle européenne, le « Parlement » européen est l'instance électorale qui décore les décisions européennes intergouvernementales et technocratiques d'un très vague vernis « démocratique ». Et ceci grâce à un droit de vote sans portée ni signification, ridiculisant ainsi la notion même de vote. Ce « Parlement » est logiquement prénommé « européen » et non pas national, comme le sont à raison nos parlements, qui eux, par contre, seraient restés des vrais parlements, s'ils

n'avaient pas avalisé le fait d'être chapeautés par un faux parlement, le « Parlement » européen.

Prendre l'effet pour la cause

C'est là où intervient la deuxième faute logique de RM Jennar, celle de prendre l'effet pour la cause. Nos parlements ne sont en effet plus que partiellement une instance où se jouent les rapports de force politiques essentiels. Ils deviennent à leur tour des institutions purement décoratives, chambres d'enregistrement de décisions ne leur appartenant pas et sur lesquelles ils ne sont plus en position de peser. La cause est évidemment à corrélée avec le moment où les institutions européennes sont montées en puissance, dans les années 1980. Car le principe des vases communicant s'applique ici inéluctablement. Si les décisions ne se prennent plus dans de nombreux cas selon le principe de la responsabilité politique, dans un cadre institutionnel démocratique où le peuple est souverain, alors les parlements se vident de leur fonction et de leur sens. C'est ce que nous constatons depuis que les institutions européennes surplombent les institutions nationales, ces dernières étant les seules à reconnaître la souveraineté du peuple dans l'Etat. Invoquer l'inutilité présente des parlements nationaux pour justifier la légitimation des institutions qui sont la cause structurelle de cette nouvelle inutilité, par une participation électorale qui mime la logique démocratique alors même qu'elle la dissout, est particulièrement naïf ou inconséquent. Car nous nous refusons à mettre en cause l'honnêteté intellectuelle et politique de monsieur Jennar, militant antilibéral notoire et efficace.

De deux choses l'une. Soit l'on est pour une démocratie non représentative, par exemple en remplaçant la représentation parlementaire par le tirage au sort, soit l'on est pour une démocratie représentative. On pourrait certes concevoir un mélange innovant qui compléterait la représentation par une dose plus ou moins forte de tirage au sort, mais c'est une autre question, pour l'instant toute théorique. De toute façon, monsieur Jennar, pour sa part, l'a tranché clairement et s'est prononcé publiquement contre le tirage au sort et pour le principe de représentation. Mais il devrait donc être particulièrement bien placé pour savoir que le principe de la représentation politique, pour avoir le moindre sens, constitue un bloc inséparable avec la souveraineté. Tout comme d'ailleurs la démocratie en est inséparable, cette fois-ci que l'on soit pour le tirage au sort, pour la représentation, ou pour les deux. En dehors de la souveraineté, la représentation n'est qu'un mot creux, une coquille vide, l'habillage idéologique d'une forfaiture démocratique, d'une captation de pouvoir. « Représenter », soit, mais qui, à par le souverain, c'est-à-dire, en République, la nation ? Même dans un cadre souverain et national, c'est un principe problématique, à tout le moins imparfait. Mais il a néanmoins permis bien des processus démocratiques et tous les acquis sociaux et politiques aujourd'hui remis en cause par les processus postnationaux néolibéraux. Il a pu faire vivre autrement qu'en théorie les logiques démocratiques.

L'exemple de l'Amérique du Sud

Les conquêtes démocratiques actuelles en Amérique du Sud seraient inconcevables hors du cadre de la souveraineté nationale, qui seule permet par ailleurs la coopération internationale. Le volet institutionnel du néolibéralisme, de tous le plus important parce que verrouillant tous les autres aspects (dérégulation financière et commerciale notamment), est précisément de se débarrasser du national, donc des conditions de possibilité des processus démocratiques. C'est d'ailleurs ce en quoi il est véritablement « néo » et non simplement, classiquement, libéral. C'est la prise de conscience que le capitalisme, pour produire tous ses effets pour les classes dominantes, doit se débarrasser institutionnellement de la démocratie, tout en préservant la contrainte étatique et juridique. Il lui faut pour cela remplacer la responsabilité politique par la « gouvernance » et la loi par la règle, cette dernière n'étant adossée que sur les droits de l'homme et les traités et non plus sur une nation, donc un peuple souverain.

Pour finir sur cet aspect, essentiel bien sûr, il est utile de citer la Cour constitutionnelle de Karlsruhe dans son arrêt du 30 juin 2009, bien plus conséquente et responsable que notre propre Cour constitutionnelle, ici aux abonnés absents. Elle interdisait la ratification du traité de Lisbonne si n'était pas votée une loi garantissant la souveraineté nationale allemande et les prérogatives du Parlement fédéral.

La Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe

L'exposé des motifs est imparable : « *Les peuples de l'Union européenne, tels qu'ils sont constitués à l'intérieur des Etats-membres, restent les détenteurs décisifs de la puissance publique, y compris au sein de l'Union européenne. La création d'un Etat fédéral européen impliquerait une nouvelle Constitution. [...] L'Union européenne, même après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, n'est pas un Etat fédéral, mais reste une association d'Etats souverains. [...] Le Parlement européen n'est pas un organe représentatif d'un peuple européen souverain, mais reste un organe de délégation supranationale des peuples européens des Etats-membres...* » (souligné par nous).

Cet exposé des motifs ne va pas plus loin, et n'en a certainement pas le désir, mais il dit l'essentiel. Or qu'est-ce au juste qu'un « parlement » qui n'est pas un organe représentatif, mais délégué et supranational : rien d'autre qu'une administration qui se mêle de politique, interférant avec les processus légitimes.

Heureusement que le soi-disant « Parlement » européen n'a que très peu de pouvoirs ! Son illégitimité est entière, la configuration institutionnelle aberrante dans laquelle il s'inscrit et qu'il est censé arroser de gouttelettes d'eau bénite « démocratique », par la seule vertu du suffrage universel ne s'inscrit en fait dans aucun contexte démocratique. Le seul suffrage universel n'a, par lui-même, aucun pouvoir miraculeux et ne saurait transformer le plomb technocratique néolibéral en or démocratique et populaire. Ce qui nous amène à la suite, concernant les supposés pouvoirs de ce pseudo parlement, comme argument pour le faire bénéficier de nos suffrages. Le seul fait de voter nous amènerait à octroyer notre assentiment implicite à cet assemblage institutionnel qui gomme tous les acquis constitutionnels et politiques essentiels de la Révolution française. Ce qui est bien le seul objectif de ces élections en carton-pâte pour un parlement d'opérette.

II.- RM JENNAR MET EN VALEUR LES POUVOIRS PRETENDUS DU « PARLEMENT » EUROPEEN EN DRAMATISANT SA CAPACITE A POUVOIR CONTRER LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT (PTCI OU TAFTA)

La deuxième série d'arguments développés par monsieur Jennar portent sur les pouvoirs supposés du « Parlement » européen, notamment à l'occasion de l'adoption éventuelle du PTCI. Les défauts de logique de RM Jennar produisent tous leurs effets délétères. Ils montrent cruellement que les militants et responsables altermondialistes, tous enthousiastes à l'idée de lâcher la proie de la souveraineté démocratique, acquis cardinal, pour l'ombre de la mondialisation postnationale, perdent en lucidité en incorporant intérieurement toute l'idéologie postnationale. Ils choisissent ainsi systématiquement de combattre l'ennemi avec ses armes et sur son terrain. Ils acceptent de rester dans le cadre intellectuel, idéologique et institutionnel de la « gouvernance » par les règles en lieu et place de la loi qui seule procède de la souveraineté nationale. Ils tentent alors, illusoirement, de lutter à l'intérieur de ces institutions faites pour dissoudre le pouvoir des peuples, contre les décisions qui toutes, logiquement, menacent frontalement les intérêts de ces derniers. Et ce faisant, ils tentent, heureusement vainement vu les taux d'abstention aux « élections européennes » (sans représentation puisqu'il n'y a aucune nation souveraine à représenter), d'inciter les classes populaires à avaliser ces mécanismes antidémocratiques et à cautionner ces institutions illégitimes. Ils utilisent la carotte des pouvoirs supposés du « Parlement » européen pour soi-disant contrer le néolibéralisme (nous sommes ici proches de l'humour absurde), et le bâton de la faute morale que serait l'abstention qui permettrait de laisser la place libre à l'extrême droite. Cette dernière se nourrit pourtant de cette impasse et de ces contradictions, mais nous verrons cet aspect plus loin.

Les pouvoirs postnationaux de l'UE

Le PTCI, sa possibilité même, son existence, et la nécessité qui en découle de s'y opposer, procède intégralement de l'existence des institutions européennes. C'est précisément dans ces matières, droit de la concurrence, négociations commerciales, échanges internationaux et libre-échange, que s'exercent à plein régime les pouvoirs postnationaux de l'UE. On y voit mieux leur toxicité, et l'absence de tout contre-pouvoir, *in fine*, de toute autre instance qui ne soit pas le Conseil ou la Commission. Le PTCI relève donc de la négociation intergouvernementale sans publicité ni responsabilité politique, et de décisions technocratiques ou juridiques sans assise politique légitime. Le PTCI est ainsi pain béni afin de redorer le blason des antilibéraux européens et altermondialistes : cela leur permet de concilier apparemment l'inconciliable, la lutte contre le néolibéralisme, *par le biais des institutions néolibérales*. Il faudrait donc, selon eux, se mobiliser pour que les institutions européennes refusent le libre-échange avec la puissance tutélaire des institutions européennes : les Etats-Unis. C'est d'une cohérence plus qu'improbable, mais les apparences ainsi sont sauvées. Ils luttent bien contre le néolibéralisme, sauf sur ce qu'il y a de néo dans ce libéralisme : les institutions supranationales.

Mais plus fondamentalement, il échappe visiblement à toutes ces bonnes âmes, des considérations beaucoup plus concrètes : il s'agit d'établir comme toujours en politique, des rapports de force. Les amis de RM Jennar s'en remettent ainsi à une logique de victoire dans les 28 pays membres de l'Union européenne (!), à des négociations intergouvernementales opaques, et au bon vouloir de soi-disant « députés » européens pour chaque combat important. Procéder de cette sorte revient à basculer indéfiniment dans une logique millénariste et miser dans les faits sur une patience indéfinie des classes populaires. C'est ainsi faire peu de cas de leur exaspération bien réelle et bien légitime, et négliger la nécessité pourtant bien évidente de favoriser des rapports de force *gagnables*, lisibles et *rapides*, directement accessibles seulement dans un cadre national.

Ruptures

Pour ce faire bien sûr, il faut néanmoins le minimum, à savoir que ceux qui prétendent se placer du côté de la « représentation » des classes populaires, veuillent bien faire leur travail. Il leur revient de proposer de véritables ruptures avec le contenu bien sûr, mais surtout le cadre du néolibéralisme. Et pour commencer la rupture, qui devrait être une pure évidence, avec son cadre institutionnel, l'UE au premier chef, en son entier, mais bien sûr aussi l'OMC, le FMI, l'OTAN, etc. Ce qui nous éviterait directement de devoir lutter contre le PTCI et tous ses successeurs comme on jouerait à la roulette

russe avec un pistolet dont le barillet serait entièrement chargé. Or le vide à gauche sur ces propositions essentielles est à ce point béant, que les classes populaires n'ont plus à leur disposition que l'abstention et le vote protestataire, ou leur colère est instrumentalisée et détournée, pour signifier ce désir d'une véritable rupture avec l'impuissance et l'irresponsabilité politiques érigée en système, ce qui est le cœur des institutions européennes.

Car l'essentiel, sur lequel le « Parlement » européen n'a strictement aucune prise, est défini par les traités, découlant eux-mêmes de la logique antipolitique de Jean Monnet avec sa Communauté du charbon et de l'acier (CECA) et du traité de Rome. La fameuse « méthode » Monnet, invoquée comme un mantra, ne fut finalement pas celle qui fut appliquée. Il avait prévu d'étendre l'exclusion, non seulement des parlements, mais aussi des gouvernements, de la politique économique et institutionnelle, sur le modèle de la CECA et de sa Haute Autorité, et de procéder ainsi secteur par secteur. A l'époque de l'élaboration du traité de Rome (1957), Jean Monnet était opposé à procéder de manière globale et intergouvernementale. Il privilégiait pour cette raison l'Euratom par rapport au projet d'un marché commun européen auquel il ne croyait pas dans l'immédiat. Ce ne fut pourtant pas ce qui fut décidé. Le traité de Rome institua bien une démarche globale et intergouvernementale. Le point commun entre la CECA et le traité de Rome n'est donc pas la « méthode » Monnet, mais tout simplement une conception postnationale du politique, sans souveraineté et partant sans processus démocratique. La spécificité du traité de Rome par rapport à la CECA, c'est que pour arriver à ce résultat, il en passe au contraire par les gouvernements de chaque Etat, débarrassés ainsi de la pression parlementaire et surtout populaire. Cela permet à chaque gouvernement de n'être plus responsable politiquement de ses décisions, et d'être ainsi une version moderne des despotes éclairés (mais toute ampoule ayant été éteinte). Les Etats, indispensables pour maintenir une légitimité de la contrainte normative et son effectivité, sont ainsi débarrassés des processus démocratiques tout en maintenant formellement les institutions précédentes, afin que l'on ne saisisse pas clairement à quoi est due la disparition du caractère politique de nos sociétés. Le processus réel, si on fait abstraction de l'idéologie, est donc tout sauf fédéral, puisqu'une fédération pérenne n'est finalement qu'une sorte parmi d'autres d'Etat souverain. Et qu'il s'agit ici de se débarrasser de la souveraineté, afin de dissoudre la politique dans la « gouvernance » par les règles, issues de traités, extérieurs à tout peuple souverain.

Un « Parlement » conçu comme un décor de théâtre

Qu'un soi-disant parlement décore hypocritement ce processus radicalement a-politique et antidémocratique, comme une cerise absurde sur un gâteau indigeste, est un facteur aggravant et non de progrès. Un tel « Parlement » est conçu comme un décor de théâtre, jamais chargé de la moindre définition d'un intérêt général européen, ne représentant aucun peuple souverain, et ne disposant pas d'un Etat détenant le monopole de la puissance publique sur son territoire. Il n'est là dans le fond que pour singer un processus électif, dénué de tout sens institutionnel et politique afin de donner le change. Tous ceux qui se prêtent à ce scandale démocratique en sont les complices, volontaires ou pas, permettant de légitimer ainsi à si bon compte un système radicalement illégitime, qu'il est plus qu'urgent de dénoncer frontalement comme tel. La campagne actuelle du Comité national de résistance républicaine à l'Union européenne (CNR-RUE), soutenu par le M'PEP, pour un boycott du « Parlement » européen, initie enfin cette démarche salutaire. Elle permet aussi de faire tomber les masques afin de voir qui est vraiment du côté des classes populaires ou qui privilégie un internationalisme abstrait mal conçu et n'ayant jamais produit un seul résultat significatif à leur défense réelle et concrète. Car tant que l'on n'aura pas reconquis la souveraineté intégrale des nations européennes, les programmes de la gauche ne seront que des baudruches remplies de vent.

Le problème n'est donc absolument pas celui du pouvoir du « Parlement » européen. Il est très clair que s'il avait vraiment des pouvoirs, cela serait finalement un facteur aggravant d'une situation déjà suffisamment ubuesque comme cela. Le « Parlement » européen ne peut de toute façon pas aller contre la définition du supposé intérêt général européen monopolisée institutionnellement par la Commission et factuellement par le Conseil. Il ne peut pas non plus aller contre le contenu des traités qui surplombent toute l'architecture de l'UE, elle-même n'étant qu'une accumulation de traités néolibéraux supranationaux et d'institutions antidémocratiques chargées uniquement d'appliquer ces traités. Si le « Parlement » européen avait de vrais pouvoirs il se livrerait alors d'autant plus, avec la Commission et le Conseil, à une activité pseudo-législative, toujours sans Etat et sans nation souveraine. Il y aurait donc un nouveau pouvoir réel déconnecté des prérequis de la démocratie, complexifiant encore la jungle institutionnelle européenne dans laquelle une chatte démocratique n'y retrouverait pas ses petits. C'est d'ailleurs un des fondements de cette déconstruction européenne : créer des institutions à tout va, sans respecter la moindre logique et cohérence démocratique, c'est-à-dire être des instruments contrôlés par le peuple. Ces institutions se superposent avec les anciennes institutions nationales, afin de les vider de leur contenu et de leur fonction.

Voter ne suffit pas

Ce n'est pas le simple fait de voter pour des députés qui rend démocratique une institution parlementaire. Et de très loin s'en faut. Deux raisons impératives conditionnent l'aspect démocratique ou non d'un parlement. D'abord celui-ci doit avoir le monopole de la définition de l'intérêt général national, dans le cadre d'un Etat détenant lui-même le monopole de la puissance publique sur le

territoire correspondant. Pourquoi ? Et bien parce que l'autonomie d'une communauté politique, le fait de se donner à soi-même sa loi, est en fait la condition de la politique. La politique est ainsi de nature radicalement différente de la gestion, qui se limite pour sa part à aménager des contraintes et un cadre qui ne sont pas le fait des gestionnaires, ne dépendant pas d'eux, et qu'ils ne sont évidemment pas fondés à remettre en cause. La politique est donc évidemment le contraire de la « gouvernance ». C'est pour cela que l'on distingue soigneusement administration et gouvernement dans un Etat de droit.

C'est ici également que le prérequis de l'effectivité de la puissance publique et la souveraineté prennent tout leur sens. Si les pouvoirs en jeu sont résiduels, et si la source des contraintes est essentiellement externe à la communauté politique, à quoi bon élaborer un système législatif ? Ceci est à vrai dire le prérequis de l'autonomie du politique. Pour que cette dernière puisse être définie comme démocratique, il faut encore que cette souveraineté appartienne en propre au peuple de cet Etat, seule source de légitimité de l'ensemble ainsi constitué. Le concept de ce peuple souverain d'un Etat autonome et détenant le monopole de la puissance publique, est la nation. Sans autonomie du politique, sans effectivité de la puissance publique, sans souveraineté, sans nation, un parlement ne peut avoir aucun sens. Définissant la loi, le parlement a donc le monopole de la norme contraignante sur le territoire de l'Etat. L'ensemble de ces normes doit correspondre à la définition de l'intérêt général de la nation, définition toujours amendable après débat contradictoire et rapport de force électoral. Sans l'effectivité de ces conditions indispensables, un parlement, dont l'existence n'a de raison que pour représenter la nation souveraine, ne saurait correspondre à la moindre logique démocratique. A moins de croire que le mot, c'est la chose, et donc que s'il y a le mot parlement, avec le mot député, alors la réalité correspondante existe réellement. C'est-à-dire de prendre avec enthousiasme des vessies pour des lanternes. Et d'enjoindre ses concitoyens de faire de même le plus massivement possible, car plus on est de fous plus on rit.

Suppression des bases de la citoyenneté

Mais, pour le malheur du Front de gauche et de Raoul Marc Jennar, nos concitoyens n'ont plus envie de rire au spectacle de la suppression des bases de leur citoyenneté, et des terribles conséquences qui en découlent. Car quand plus aucune force de rappel démocratique ne vient contrer les classes dominantes et le capitalisme déchaîné du néolibéralisme, les dynamiques les plus négatives se recomposent alors sous nos yeux. Ce qui est d'ailleurs la véritable source des deux guerres mondiales, et non les nations. C'est au contraire parce que les nations n'étaient pas encore de vraies nations politiques, ou pas encore assez, que les forces délétères du capitalisme ont pu causer ces désastres formidables. La nation, au sens fort et politique défini plus haut, est le contraire et le seul véritable antidote au nationalisme, d'essence identitaire et non politique. C'est la seule force de rappel efficiente et légitime face au capitalisme, comme nous l'a montré l'immédiat après-guerre et comme nous le rappelle aujourd'hui l'Amérique du Sud.

La démonstration par l'absurde, ou par l'inverse, c'est la contre-révolution de la déconstruction du politique par les institutions européennes qui nous le prouve hélas depuis des décennies. La novlangue et l'idéologie digne de la Pravda régnant ici en maître, où ce qui est affirmé est toujours le contraire de la vérité, si la paix a régné sur le continent européen après la Seconde Guerre mondiale, c'est malgré les institutions européennes, et non pas grâce à elles. Et si le retour de la guerre sur notre continent advient, on voit déjà que ces institutions porteront une très lourde responsabilité. On en a eu déjà un avant-goût lors du démantèlement encouragé de la Yougoslavie et on voit les mêmes logiques poussant à la guerre civile en Ukraine. On voit également comment le nationalisme, la xénophobie et l'extrême-droite sont spectaculairement encouragés par les institutions européennes. Les supposés pompiers sont ici les véritables pyromanes. Ce qui est parfaitement logique, puisque lorsque face aux effets délétères du capitalisme néolibéral l'on supprime tout processus démocratique, les classes populaires n'ont plus que leur frustration comme seule boussole, tous les débouchés politiques se voyant court-circuités par la paralysie démocratique organisée par les institutions européennes. Délégitimer ces dernières est donc la priorité des priorités pour ceux qui veulent sincèrement débloquer la situation avec la rapidité et l'efficacité que réclame l'urgence et la gravité de la situation. C'est de toute façon une nécessité démocratique. Si la gauche ne porte pas cette nécessité, alors non seulement elle ne sert à rien, mais elle devient *ipso facto* particulièrement contreproductive. La gauche, en effet, se présente comme le regroupement de la représentation politique censé privilégier les intérêts structurels des classes populaires et les dynamiques proprement démocratiques, même si c'est ainsi lui prêter beaucoup vu son bilan, à cette aune, plus que mitigé.

Représenter réellement les intérêts structurels des classes populaires

Il existe une deuxième condition pour qu'un parlement soit réputé démocratique. Il faut que la représentation politique soit organisée par des partis avec, autour de ces derniers, des organisations de masse qui représentent réellement les intérêts structurels des classes populaires. Alors la confrontation électorale sera l'occasion de mettre en scène le rapport de force interne d'une communauté politique donnée sur les enjeux principaux. Ce sera l'occasion donnée de trancher provisoirement par le biais de programmes concurrents définissant chacun l'intérêt général de la nation à un moment donné. Les lois passées pour les mettre en musique et les gouvernements exécutant ces lignes deviennent ainsi pleinement responsables des normes contraignantes et de leurs conséquences lors du mandat suivant.

Un processus authentiquement démocratique a alors bien eu lieu.

Pour cela, les partis politiques doivent représenter des définitions concurrentes de l'intérêt général d'une nation souveraine, dans le cadre d'un Etat détenant le monopole de la puissance publique. C'est la « compétence de la compétence », pouvant traiter de tous les sujets. Sinon la logique que l'on vient de décrire est court-circuitée et ne peut plus opérer. Et l'élection peut alors suivre de nouveau sa pente oligarchique naturelle, légitimant une captation de pouvoir des classes par ailleurs déjà dominantes socialement. Petite musique hélas très familière.

Arguer de l'impuissance actuelle de nos parlements nationaux pour légitimer les institutions qui sont celles qui ont organisé cette impuissance procède d'une bien étrange logique. Elle met à l'envers ce qui doit être mis à l'endroit. Pour que nos parlements nationaux se remettent à fonctionner selon une logique démocratique, ce qui est parfaitement possible puisqu'eux, à la différence du « Parlement » européen, correspondent à un Etat, à une nation détenant seule la légitimité et la souveraineté, il suffit de les déconnecter des institutions européennes illégitimes. Encore faut-il le vouloir.

III.- L'UTILISATION SANS VERGOGNE DE LA TARTE A LA CREME DU DANGER DU FN AFIN DE MOBILISER EN LES CULPABILISANT LES HESITANTS QUI CRAIGNENT AMPLIFIER LE VOTE FN EN S'ABSTENANT AUX EUROPEENNES EST L'ARGUMENT ELECTORAL DE CEUX QUI N'ONT PLUS D'ARGUMENT

Dans son dernier argument, RM Jennar souligne la faiblesse de ceux qui savent qu'aucun appel vibrant aux soi-disant pouvoirs merveilleux prêtés au « Parlement » européen ne risque de déclencher une vague de participation électorale. C'est l'« argument » électoral de ceux qui n'ont plus d'argument, le joker que l'on sort de sa manche lorsque la situation devient critique. Il faut occuper le terrain, peu importe comment, de peur que le FN ne l'occupe. Misère de la politique, réduite à sa dimension politicienne, quand il n'y a plus de véritable politique. Donc, le FN, dont la force structurelle et la longévité dans le rôle du fou du roi doit tout à la déconstruction politique européenne et au PS - mais les deux sont liés - sera combattu en légitimant les mêmes institutions européennes. Par la participation électorale, il sera indiqué aux institutions européennes que les citoyens acceptent de légitimer la déconstruction de leur éminence institutionnelle et la suppression de leur souveraineté.

Par contre, appeler à délégitimer les institutions de fait illégitimes de « l'Union » européenne, et à reconstruire la force des classes populaires en restaurant leur pouvoir national, seule forme institutionnelle qui reconnaisse leur puissance politique, serait aider le FN. Oui bien sûr, cela nous avait échappé ! Cela a aussi échappé au FN, qui sait, lui, que l'abstention massive aux élections européennes relativiserait beaucoup la portée de son score. Mais, de plus, contrairement à ce que l'on dit souvent, l'abstention ne lui est pas favorable (voir à ce sujet l'article du mois de mai 2014 du Monde diplomatique sur l'abstention). Une bonne partie de ceux qui s'abstiennent voteraient pour une formation appelant ouvertement à une sortie des institutions européennes s'ils devaient voter. Ils ne viendraient donc pas grossir les rangs du Front de gauche, qui se révèle finalement le dernier rempart des institutions européennes, exemple le plus abouti d'institution néolibérale.

Conclusion

Le temps n'est plus aux tergiversations, ou aux combats défensifs de témoignage. Par exemple, lutter pour que les institutions européennes ne complètent pas leur intégration atlantique et la dissolution des derniers pouvoirs souverains résiduels avec la conclusion du PTCl. Les peuples européens, dessais de leur souveraineté théorique et pratique par le biais de la « construction » européenne, qui n'est que la déconstruction du caractère politique des pays européens et la suppression par conséquent de tous les processus démocratiques, sont mûrs désormais pour prendre ces institutions pour ce qu'elles sont. C'est-à-dire la tentative réussie pour les évacuer institutionnellement des choix économiques et politiques. Le moment est également celui des choix radicaux.

Nous sommes face à une crise historique, centenaire, du capitalisme, dans sa forme financiarisée et postnationale. Elle met au supplice particulièrement les peuples européens, puisque ce sont les seuls à être prisonniers non seulement du capitalisme financiarisé, mais encore d'institutions proprement néolibérales, à savoir l'Union européenne. Cette dernière les corsète encore plus politiquement qu'économiquement, les deux étant bien sûr liés. Tous ceux qui ne prennent pas la mesure de cette urgence et de cette nécessité participent au vide tragique de relais politiques pour les classes populaires. Et ceci à un moment où elles réclament plus que jamais une rupture décisive avec les logiques mises en place depuis plus de trente ans, dans ce pays par le Parti « socialiste » et ses satellites. Logiques qui ne sont pas contestées radicalement par les partis classés à sa gauche et même à « l'extrême » gauche. L'idéologie postnationale, donc postdémocratique, est en effet partagée autant par l'UMP, où le gaullisme a disparu depuis longtemps, que par le PS, son principal architecte. Cette idéologie constitue même le seul ciment liant la gauche néolibérale (PS et EELV) et la gauche un peu facilement dénommée « radicale », FDG, NPA et LO, entre autres. Les classes populaires sont ainsi privées de tout relais politique massif et visible. Il était plus que temps de réagir.

Boycottez ceux qui vous ont pris le pouvoir : les institutions européennes ! Lutte contre elles,

rejoignez les Comités départementaux de résistance républicaine à l'Union européenne (CDR-RUE) ! Partons à la reconquête de notre souveraineté afin de restaurer la démocratie !

ARTICLE SUR LE BLOG DE RAOUL MARC JENNAIR

11 mai 2014

S'abstenir aux européennes : une faute grave

Il en est qui font campagne pour l'abstention lors du scrutin européen du 25 mai. Examinons leurs raisons.

Certains disent : « *pourquoi voter pour un Parlement européen (P.E.) qui n'a aucun pouvoir ?* » Ce n'est pas exact ; ils devraient s'informer et lire les traités actuellement en vigueur. Ils devraient lire cet excellent petit livre « *Le Parlement européen, pour faire quoi ?* » dont les auteurs qui ne peuvent être qualifiés d'europhobes (B. Cassen, H. Michel, L. Weber). On n'argumente pas en travestissant la réalité. Reprenons leurs principales critiques :

► *le P.E. n'a pas le pouvoir de proposer.* C'est vrai. Mais qu'en est-il de ce pouvoir dans les parlements nationaux ? Quelle est la part réelle de l'initiative parlementaire dans le travail législatif national ? Dérisoire. Depuis le début de l'actuelle législature (depuis le 20 juin 2012), 125 des 157 lois adoptées étaient d'origine gouvernementale, soit près de 80% des textes votés.

► *le P.E. n'est que co-législateur puisque tous les textes législatifs qu'il adopte doivent avoir l'agrément du Conseil des Ministres et de la Commission.* C'est vrai. Mais encore une fois qu'en est-il au Parlement français ? Les textes adoptés ne doivent-ils pas, dans les faits, avoir l'accord du gouvernement ? Par contre, ce qu'on passe trop souvent sous silence, c'est que **le Parlement européen dispose du pouvoir de rejeter les textes proposés.** Mais la majorité droite-pseudo gauche de ce Parlement préfère les approuver. Il est extrêmement rare qu'un texte législatif soit rejeté : au cours des trois dernières législatures (en quinze ans donc), seule la directive sur la libéralisation des services portuaires a été rejetée suite à l'intense mobilisation des dockers. Dans tous les autres cas, la majorité droite-PS a accepté les textes proposés.

Il ne fait aucun doute qu'au regard de l'idéal démocratique qui demeure à appliquer en France, le PE pourrait disposer de pouvoirs plus larges. Mais nous savons que ce sont les gouvernements des Etats qui limitent ces pouvoirs. C'est d'abord aux gouvernements successifs de la France qu'il faut s'en prendre si on veut changer d'Europe.

Ils affirment que « *ce PE soutient les politiques néo-libérales proposées par la Commission européenne et adoptées par les 28 gouvernements réunis en Conseil des Ministres.* » C'est vrai. Et cela prouve que le PE a du pouvoir. Puisqu'il pourrait ne pas les soutenir. Mais à qui la faute si les choix sont de droite ? Pas à l'institution qu'est le PE ! Mais bien aux partis politiques de droite et de la pseudo-gauche qui votent ensemble l'écrasante majorité des textes. Comme l'écrivent très justement les auteurs de cet excellent petit livre intitulé « *Le Parlement européen, pour faire quoi ?* » c'est à l'alliance des chrétiens-démocrates et des sociaux-démocrates qu'il faut attribuer le caractère néo-libéral des textes adoptés. Et les auteurs de conclure « *si le Parlement veut, il peut* ». Cette orientation dépend donc avant tout du vote des électeurs.

Enfin, ils proclament « *il faut s'abstenir pour manifester notre rejet de cette Union européenne qui nie la démocratie et la justice sociale parce qu'elle nie la souveraineté des peuples* ». Je suis d'accord sur le constat, mais je ne considère pas que ce soit la bonne méthode pour changer d'Europe, ni même pour changer l'UE. En effet, lors du précédent scrutin européen, en 2009, il y a eu, votes blancs et nuls compris, 62, 12% d'abstentions en France. En quoi cela a-t-il changé les choix politiques de l'UMP puis du PS ? En quoi cela a-t-il empêché la majorité PS – EELV de ratifier tel quel le pacte budgétaire Merkel-Sarkozy ? En quoi cela a-t-il modifié les orientations de l'UE ? Quelle révolution cela aurait été si seulement la moitié de ces abstentionnistes en 2009 avait soutenu l'une ou l'autre des listes de la gauche de gauche !

Quant à affirmer qu'en délégitimant le Parlement européen par un boycott massif de l'élection « *les décisions européennes n'auront plus aucune portée en France* », c'est oublier que les décisions européennes sont pour l'essentiel prises avec l'accord des 28 Etats, c'est-à-dire des 28 gouvernements et que ce sont donc aussi des décisions qui engagent le gouvernement français et qui s'appliquent en France.

De plus, cette année, alors que se négocie le grand marché transatlantique (GMT), nous allons élire les députés européens qui auront à le ratifier, si la négociation aboutit. **Puisque, désormais, le Parlement européen a le pouvoir d'adopter ou de rejeter de tels traités.** Il a usé de ce nouveau pouvoir le 4 juillet 2012 en refusant l'ACTA, un traité au contenu liberticide négocié par l'UE dans le plus grand secret. Affirmer, comme les partisans du boycott le prétendent que « *le résultat du scrutin n'aura aucun impact* » sur l'avenir du GMT, c'est tout simplement se faire les complices des partisans du GMT.

Il nous est donc possible de choisir des candidats qui sont radicalement et sincèrement opposés à ce

projet funeste pour les peuples d'Europe. Et de faire de cette élection un référendum pour ou contre le GMT.

Je veux ajouter ceci. A côté de ceux qui s'abstiennent, **il y a ceux qui ne s'abstiennent pas** : les électeurs du FN. Et ce parti, on l'a vu aux récentes municipales, profite des abstentions pour gagner plus de sièges qu'il en obtiendrait s'il y avait moins d'abstentions. **S'abstenir aux européennes, cela équivaldra à donner plus encore de députés européens au FN. Et ce choix discréditera la France et n'aura aucune influence sur la nécessité de faire rupture avec les orientations politiques de l'UE et les institutions qui les portent. Parce que ce sera un choix d'extrême-droite.**

S'abstenir est une grave erreur. Une faute politique majeure. Il faut au contraire se mobiliser massivement pour ceux qui ont combattu le traité constitutionnel européen en 2005 au nom des valeurs de gauche et qui sont restés fidèles à ce choix, pour ceux qui au Parlement européen n'ont jamais mêlé leurs voix à la sainte alliance de la droite et des sociaux-démocrates, pour ceux qui rejettent le capitalisme rose comme le capitalisme vert.

S'abstenir, c'est faire du score du FN l'événement médiatique majeur du scrutin ; voter massivement **Front de Gauche**, c'est créer l'événement politique et annoncer aux peuples d'Europe, et en particulier au peuple grec martyr de l'UE, qu'un espoir est né en France de remplacer l'UE par une union des peuples d'Europe fondée sur la démocratie, la justice sociale, l'exigence écologique et le respect absolu de la souveraineté populaire.

Raoul M. Jennar